

## Examen d'admission

### Type court – Baccalauréat 2 et 3 en Formation musicale

Professeur : Anne Closset

Prérequis : Obtention d'un « Premier Prix de solfège » ou réussite du Baccalauréat 1 dans une discipline instrumentale ou en AESI.

#### Pour le Baccalauréat Didactique 2, les épreuves d'admission comprennent :

1. Les épreuves écrites et orales de formation musicale le cas échéant (Voir document *ad hoc*).
2. Une épreuve de culture générale

Une liste de termes vous sera communiquée avant l'entretien avec le jury. Pour chaque terme, il faut évaluer si vous le connaissez, si vous savez l'expliquer et/ou encore montrer des exemples.

3. Une épreuve collective pour l'ensemble de la section pédagogique

Cette épreuve permettra d'évaluer pour les candidats :

- La stabilité rythmique (pulsation, rythme, coordination rythmique, polyrythmie, danse).
- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement (à l'oral et à l'écrit).
- Être créatif, oser improviser.

4. Une épreuve individuelle devant le jury d'admission

Cette épreuve comprendra :

- Présentation d'une pièce instrumentale (vocale pour les chanteurs) dans le style de son choix (classique, chanson française, variété internationale, jazz...). Si le candidat n'est pas pianiste, présentation supplémentaire d'un morceau joué au piano.
- Présentation d'un chant (qui montrera vos capacités vocales) au choix à accompagner à la guitare, au clavier ou avec des percussions.
- Choisissez librement une mélodie ou une séquence de rythmes corporels que vous devrez pouvoir apprendre au jury en imitation.

- Présentez deux pièces utilisables dans le cadre d'un cours de formation musicale et dont vous pourrez faire vivre une exploitation pour chacune au jury.

#### 5. Un entretien avec les membres du jury

Cet entretien permettra d'évaluer le parcours musical et pédagogique du candidat, de cerner ses motivations. Le candidat devra pouvoir expliciter des termes musicaux de l'épreuve de culture générale.

### **Pour le Baccalauréat Didactique 3, les épreuves d'admission comprennent :**

1. Les épreuves écrites et orales de formation musicale le cas échéant (Voir document *ad hoc*).
2. Une épreuve collective pour l'ensemble de la section pédagogique

Cette épreuve permettra d'évaluer pour les candidats :

- La stabilité rythmique (pulsation, rythme, coordination rythmique, polyrythmie, danse).
- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement (à l'oral et à l'écrit).
- Être créatif, oser improviser.

#### 3. Une épreuve individuelle devant le jury d'admission

Cette épreuve comprendra :

- Une lecture à vue d'un chant simple, sans puis avec un accompagnement de piano simple
- Une pièce du répertoire pour piano (du meilleur niveau possible).
- Trois mélodies ou *lieder* à chanter en s'accompagnant au piano.
- Un échauffement vocal à accompagner au clavier ou à la guitare en modulant par  $\frac{1}{2}$  ton (l'exercice peut être demandé en majeur ou en mineur).
- 3 préparations complètes de 50 minutes à réaliser pour des classes de niveaux suivants en académie :
  - Une classe d'éveil musical
  - Une classe de Formation Musicale 3 (FM3)
  - Une classe de Qualification 1 (Q1)
- Être capable de présenter ces différentes préparations (donner cours) au jury (cela implique d'avoir le matériel adéquat et nécessaire). Le jury se réserve le droit de

demander une et/ou plusieurs activités (ou encore l'entièreté) parmi celles reprises ci-dessus.

4. Un entretien avec les membres du jury

Cet entretien permettra d'évaluer le parcours musical et pédagogique du candidat, de cerner ses motivations. Le candidat devra pouvoir expliciter des termes musicaux et des notions solfégiques simples (anacrouse, contretemps ...)